

# Conseil Municipal du 5 Septembre 2008

## ORDRE DU JOUR :

### Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Projet éclairage public – Remplacement matériel vétuste « Allée du Champ Blanchot »
- 2 - Tarifs location salle polyvalente 2009
- 3- Servitude de passage
- 4 – Bilan Cantine/Garderie 2007/2008
- 5 – Recensement de la population 2009
- 6 - Rapport annuel du syndicat des eaux du Sud Ouest de Chalons
- 7 – Rapport annuel élimination des déchets
- 8 – Acquisition d'un bien immobilier

### Compte rendus des réunions des Syndicats Intercommunaux et du Grand Chalons Informations du Maire

Présents : Christian WAGENER - Georges PAUCHARD – Michel CARRE - Florence LEBETTRE – Carine ALBERT - Martial BEUGNET – Sylvie BONNET – Alexandre BRON – Marie DE MERONA – Daniel DUCRET – Dominique HOCQUET – Stéphane KIRCHE – Jean SURDEL - Jean-Bernard TUETÉY.

Absente : Nathalie SCHOUMACHER  
Secrétaire de séance : Stéphane KIRCHE

## POINT N° 1

### Objet : Projet éclairage public – Remplacement matériel vétuste « Domaine de l'Orbize / Allée Champ Blanchot »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public n° 08.4125 concernant les travaux :

- ▲ Remplacement matériel vétuste « Domaine de l'Orbize / Champ Blanchot »

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 17 juillet 2008 précise le coût HT restant à la charge de la commune soit : 1 278,80 € HT

Montant des travaux EP HT	3 931,78 €
Montant de l'EP éligible HT	3 435,46 €
Participation du SYDESL	1 965,89 €
Aide du Conseil Général	687,09 €
Contribution estimative de la commune	<hr/> 1 278,80 € HT

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ☛ Sollicite l'aide financière du Conseil Général
- ☛ Accepte le projet présenté par le SYDESL
- ☛ Donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale s'élevant à la somme de 1 278,80 € HT pour les travaux mentionnés ci-dessus.
- ☛ Dit que la contribution communale est inscrite au budget 2009 au compte 204.

Cette dépense sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

## POINT N° 2

### Objet : Tarifs location salle polyvalente pour l'année 2009

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

Dracysiens (particuliers) week-end : 320 €  
Dracysiens (particuliers) jour semaine : 200 €  
Extérieurs (particuliers) week-end : 680 €  
Extérieurs (particuliers) jour semaine : 380 €

Vente commerciale par jour semaine : 320 € + le nettoyage  
Commerçant Dracysiens par jour semaine : 120 € + le nettoyage

Associations locales : 1<sup>ère</sup> location gratuite + moitié du nettoyage  
Associations locales : 2<sup>ème</sup> location : 320 € - 3<sup>ème</sup> location : 680 €

Caution pour la location de la salle : 2 000 €

Caution pour la mise à disposition de l'écran dans le cadre d'une manifestation culturelle : 600 €

Location pour le jour de l'an (y compris la veille et le lendemain) : 2 000 €

Caution pour le jour de l'an : 4 000 €

Il est rappelé :

- ☛ Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- ☛ Que la salle est louée sans vaisselle.
- ☛ Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.

### POINT N° 3

#### Objet : Servitude de Passage

Monsieur le Maire fait part de la demande présentée par Monsieur et Madame NAVOIZAT, acquéreurs de la parcelle AA69 (en partie), qui sollicitent l'autorisation de passer sur une partie du domaine public en limite de la rue de Givry afin de créer un accès sur leur terrain.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une servitude de passage pour permettre l'accès des terrains mentionnés ci-dessus.
- L'accès créé sera aménagé et réalisé au minimum en « stabilisé », délimité de part et d'autre à l'aide de bordures de type A2, ne créera aucune gêne nouvelle par rapport à l'existant. La création et l'entretien seront à la charge exclusive des demandeurs.
- Tous les frais et travaux exigés seront à la charge exclusive des demandeurs.
- Les prescriptions techniques pour cet accès seront réglées par convention que le maire est autorisé à signer.

Accord à l'unanimité.

### POINT N° 4

#### Objet : Bilan Cantine / Garderies – Année 2007-2008

##### RECETTES

###### Cantine :

4772 tickets x 3,51 = 16 749,72

202 tickets orange x 3,51 = 709,02

###### Garderie :

2185 tickets x 1,59 = 3 474,15

1478 tickets x 1,92 = 2 837,76

**23 770,65 €**

##### DEPENSES

Bourgogne repas : 15 019,39 soit 5121 repas

Salaires : 33 702,54

Nettoyage : 1 629,67

Produits entretien : 109,68

Pharmacie : 43,19

Matériel pour activités : 298,20

**50 802,67 €**

**Déficit : 27 032,02 €**

## **POINT N° 5**

### **Objet : Recensement de la population 2009**

Un recensement général de la population est prévu entre le 15 janvier et le 15 février 2009.

L'INSEE préconise un agent recenseur pour 250 logements soit environ 500 habitants à recenser. Le territoire de la commune sera donc divisé en trois secteurs.

Recrutement de 3 agents recenseurs entre novembre et décembre 2008.

En Novembre ou décembre, une délibération sera proposée pour la rémunération de ces agents.

Catherine BURNOT est désignée comme coordonnateur communal ; un arrêté sera pris dans le courant du mois de septembre 2008.

## **POINT N° 6**

### **Rapport annuel du prix/qualité de l'eau potable (Syndicat des eaux du Sud Ouest de Chalon)**

Pas d'observation particulière.

Le rapport est au secrétariat pour consultation.

## **POINT N° 7**

### **Rapport annuel du prix/qualité élimination des déchets**

Pas d'observation particulière.

Le rapport est au secrétariat pour consultation.

## **POINT N° 8**

### **Objet : Acquisition d'un bien immobilier**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la maison appartenant à Monsieur et Madame AUBERT Pierre, située 27 rue de la Fousotte, est à vendre.

Le service des Domaines a estimé cette maison à 110 000 euros.

Monsieur et Madame AUBERT ont informé le Maire de leur accord pour vendre en priorité à la commune leur maison au prix indiqué ci-dessus.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de faire l'acquisition de cette maison située au 27 rue de la Fousotte, cadastrée AE0083 au prix de 110 000 euros.
- Autorise la Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Accord à l'unanimité.

#### **Informations :**

- Date retenue pour la cérémonie des vœux du Maire : Mardi 6 janvier 2009 – 18h30 Salle Polyvalente.
- Inscription d'objets mobiliers à l'inventaire de l'Eglise Saint-Bénigne ; Le tableau représentant l'Apothéose de Saint-Bénigne est en mauvais état (cartonnage prévu rapidement) ainsi que la Vierge aux raisins devront faire l'objet de travaux..
- Horloge de l'église : la société de maintenance est passée et a dû emporter une pièce pour réparation à l'atelier.
- Association de pétanque : terrain de pétanque pas suffisamment éclairé (qualité éclairage). Le SYDESL a établi un devis d'un montant de 6000 € HT sous réserve de ne pas changer le câble d'alimentation. La commune va demander un chiffrage plus approfondi et prendra une décision ultérieurement en concertation avec l'association (investissement à la charge de la commune et fonctionnement à la charge de l'association).
- Les travaux d'enfouissement de réseaux Rue du Bourg vont commencer courant novembre 2008 pour finir fin février 2009.
- Monsieur MOROSI a adressé un courrier à l'ensemble des élus concernant des problèmes environnementaux (désherbants).
- Statistiques de la Poste : En juin 4,16 clients par jour et en juillet 3,33.
- PRAXYVAL : Deux réunions dans le courant de l'été se sont tenues avec l'Association de Défense. Une pour demander une subvention de la part des communes pour une action en justice (après renseignements, la commune ne peut subventionner l'association pour une action en justice) et la seconde pour présenter l'association et demander à Dracy-Le-Fort ses intentions pour la suite du dossier. La commune attend les élections municipales de Givry et la décision de la nouvelle municipalité.
- Rentrée scolaire : 102 élèves au groupe scolaire.

- Repas champêtre du 14 septembre : 232 participants. Les boissons sont payantes, prévoir une permanence pour vente. Mise en place des tables à 8H30 par Mesdames ALBERT, LEBETTRE, Messieurs WAGENER, CARRE, PAUCHARD, BRON, DUCRET, HOCQUET.
- Transmettre au Secrétariat Général, les fonctions de chacun au sein des syndicats ou autres organismes (parution dans bulletin de fin d'année).
- Vitesse rue du Moulin Madame : le panneau « STOP » envisagé il y a quelques mois sera implanté compte tenu des vitesses de circulation.
- Place pour Handicapés à côté de l'église : A Matérialiser de nouveau.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Lundi 6 Octobre 2008 à 20 HEURES 30 en Mairie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Signature pour accord des membres présents.